



Bureau d'imposition: _____

Nom du contribuable: _____

Artistes et intermittents du spectacle

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2023)

Ligne

1 Désignation de l'activité:.....

2 Adresse de l'atelier:.....

Détermination du bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation

	Montant	(1)
4 Recettes d'exploitation (TVA comprise) (suivant détail ligne 18)	+	
5 Dépenses d'exploitation		
6 <input type="checkbox"/> Forfait ⁽²⁾ (25% de la ligne 4; maximum 12 500 €) ou	-	
7 <input type="checkbox"/> Frais effectifs suivant annexe modèle 152	-	
8 Amortissement suivant annexe modèle 113	-	
9 Profits et pertes provenant de la réalisation d'immobilisations	+/-	
Bénéfice net :		

Détail des recettes d'exploitation

	Montant	(1)
12 Honoraires et cachets perçus sur base d'un contrat d'entreprise		
13 Recettes provenant de la vente des oeuvres d'art		
14 Droits d'auteurs		
15 Indemnisation en cas d'inactivité involontaire en faveur des intermittents du spectacle		
16 Aides du Fonds social culturel en faveur des artistes professionnels indépendants		
17 Autres (suivant détail en annexe)		
Total à reporter à la ligne 4 :		

Recettes exemptées de l'impôt sur le revenu

	Montant	(1)
20 Prix artistiques et académiques (sous réserve qu'ils ne constituent pas la rémunération d'une prestation économique)		
21 Aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques		
Total :		

Données diverses

	1.1.2023	31.12.2023		1.1.2023	31.12.2023
24 Caisse			Dettes hypothécaires		
25 CCP			Dettes bancaires		
26 Banque			Frais à payer		
27 Créances					
28					
29					
30					
Total :			Total :		

(1) Réserve à l'administration.

(2) Le forfait pour dépenses d'exploitation couvre toutes les dépenses d'exploitation déductibles au titre d'une année d'imposition et partant également toute forme d'amortissement déductible au titre de cette même année.